

SEANCE DU 19 juin 2024 à 18H

Le Conseil Municipal de Caderousse régulièrement convoqué le 19 juin 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Christophe REYNIER-DUVAL, Maire. Le Conseil Municipal est constitué de 23 conseillers municipaux répartis comme suit pour cette séance.

19 présents	Christophe Reynier-Duval Christelle Aubertin Mariel Martin Béatrice Réhor Romain Espinosa Jean-Antoine Espinosa	Viviane Bécart Christine Rieu Florian Ricou Mélanie Tricot Sylvie Gourdon Julien Dufay Michèle Bugnet	Maeva Aubertin Michel Légerot Danielle Lopez Ghislaine Eynard Nathalie Runser Jean Benat
0 procuration			
4 absents	Laure Barnini Anne-Laure D'Alauzier	Jennifer Bremond Richard Giner	
Secrétaire de séance	Jean-Antoine Espinosa		
Délibération	19.06.04		
Objet :	Renouvellement du projet éducatif de territoire (PEDT) 2023/2026		
Rapporteur	Christelle AUBERTIN		
N° Acte	8.1		

La commune de Caderousse est signataire d'un Projet Educatif de Territoire depuis 2014 renouvelé en 2018 et auquel a été adossé un Plan mercredi.

En renouvelant son engagement dans ce dispositif, la commune entend poursuivre ses efforts dans l'amélioration continue d'un parcours éducatif cohérent et de qualité pour les enfants, avant, pendant et après l'école, en complémentarité et dans le respect des compétences de chaque acteur.

La commune souhaite également s'inscrire dans une démarche de co-construction de ce nouveau projet et d'évaluation au fil de l'eau, de façon concertée.

Le PEDT se présente comme un cadre contractuel avec l'Etat qui fixe les orientations de l'ensemble de la communauté éducative du territoire en direction des enfants et des jeunes de 0 à 17 ans. C'est un outil de collaboration qui permet de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école. Évolutif et dynamique, le PEDT permet de s'interroger sur les actions à entreprendre pour répondre au plus près des besoins des enfants et des familles. Il s'inscrit dans une démarche partenariale affirmée et renouvelée entre la ville, l'Education nationale, les services de l'État, la CAF, les associations et les représentants des parents d'élève.

Le nouveau projet est conçu pour couvrir une période de 3 ans (2023-2026). Selon les résultats de l'évaluation au fil du temps, ou de l'évolution du contexte communal, des modifications pourront être apportées par l'équipe municipale, étudiées préalablement avec les acteurs et partenaires de ce plan.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles L521-1 à L521-4, L551 et D521-1 à D521-13 du Code de l'éducation ;

Vu les articles L227-4, R227-1, R227-16 et R227.20 du Code de l'Action sociale et des familles ;

Vu le décret n° 2016-1051 du 1er août 2016 relatif au projet éducatif territorial et à l'encadrement des enfants scolarisés bénéficiant d'activités périscolaires dans ce cadre ;

SEANCE DU 19 juin 2024 à 18H

En conséquence, et après consultation de ses commissions compétentes, le conseil municipal décide :

- D'approuver le projet éducatif de territoire (PEDT/plan mercredi) de la commune pour la période 2023-2026.
- D'autoriser M le Maire ou son représentant à signer la convention afférente.

**Dossier adopté à l'unanimité**

Ainsi délibéré en sa séance le jour,  
le mois et l'an que dessus.

**Pour extrait conforme**  
**Caderousse le 20 juin 2024**  
**Le maire, Christophe REYNIER-DUVAL**  
**Le secrétaire de séance, Jean-Antoine ESPINOSA**

